

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la
santé

ARRÊTE du (version du 8/7/16)

déterminant les éléments cliniques à renseigner pour le diagnostic de la maladie à virus Zika

NOR :

La ministre des affaires sociales et de la santé

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6211-2 et L. 6211-8 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 162-1-7 ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2016 portant modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

Arrête :

Article 1er –

Pour l'examen de biologie médicale permettant de faire le diagnostic de la maladie à virus Zika, les éléments cliniques minimum pertinents, tels que définis aux articles L. 6211-2 et L. 6211-8 du code de la santé publique, sont renseignés par le médecin prescripteur et le biologiste médical dans la fiche de renseignements cliniques figurant en annexe du présent arrêté.

Si la fiche de renseignements cliniques prévue à l'alinéa précédent n'est pas intégralement remplie, l'assurance maladie est fondée à ne pas rembourser cet examen de biologie médicale.

Article 2

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait, le

Pour la ministre et par délégation
Le Directeur général de la santé

Fiche de renseignements cliniques - Diagnostic maladie à virus Zika

Tampon du médecin prescripteur :

Tampon du biologiste médical :

Section à remplir par le médecin prescripteur

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : Masculin Féminin

Femme enceinte

Si oui, date des dernières règles :

Symptomatologie évocatrice : Oui Non

Date de début des signes cliniques :

Temps écoulé depuis le début des symptômes : Moins de 7j entre 7 et 10j plus de 10j

Séjour en zone de transmission : Oui Non ; Si Oui précisez le lieu :

Résidant en zone de transmission : Oui Non ; Si Oui précisez le lieu :

Date de retour de zone de transmission :

Examen demandé en fonction des renseignements cliniques: RT-PCR Sérologie

Commentaires ou remarques :

Section à remplir par le biologiste médical

Examen(s) réalisé(s) en fonction des renseignements cliniques :

RT-PCR Zika sur sang (NABM 5263)

RT-PCR Zika sur urine (NABM 5264)

Sérologie Zika (NABM 1253)

RT-PCR Dengue, Chikungunya et Zika sur sang
(NABM 5265)

Schéma et logigramme d'aide à la décision - diagnostic maladie à virus Zika

